

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/448
30 Juillet 1947
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

NOTE DU SECRETAIRE D'ETAT DES ETATS-UNIS AU SECRETAIRE GENERAL
EN DATE DU 23 JUILLET 1947, CONCERNANT L'APPROBATION DE L'ACCORD
DE TUTELLE POUR LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

le 23 juillet 1947

Le Secrétaire d'Etat présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de le prier de porter à la connaissance du Conseil de sécurité, du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale que le Gouvernement des Etats-Unis, s'étant conformé aux prescriptions constitutionnelles, a approuvé l'accord de tutelle pour le territoire sous tutelle des îles du Pacifique, approuvé par le Conseil de sécurité le 2 avril 1947. Le Président des Etats-Unis a annoncé, le 18 juillet 1947, l'approbation de cet accord par le Gouvernement des Etats-Unis. L'instrument d'approbation de cet accord par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est joint à la présente. Les dispositions de l'article 16 de l'accord de tutelle étant ainsi appliquées, l'accord est considéré comme entrant en vigueur à dater de ce jour.

Pièce jointe : Instrument d'approbation.

Département d'Etat,

Washington.

APPROBATION DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Nous, Harry S Truman, Président des Etats-Unis d'Amérique, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par la résolution commune du Congrès des Etats-Unis d'Amérique adoptée le 8 juillet 1947 (Loi 204 du 80me Congrès) approuvons par les présentes, au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, l'accord de tutelle pour le territoire sous tutelle des Ilés du Pacifique que le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé le 2 avril 1947.

Fait à Washington, ce dix-huitième de juillet de l'an 1947.

Signé : Harry Truman

